

ÉCHANGES RÉGIONAUX

A PROPOS

Les échanges régionaux du REFJ participent au développement d'une collaboration directe et d'une confiance mutuelle entre les magistrats et personnels judiciaires situés de part et d'autre d'une frontière.

Durant un échange de 5 jours, les participants individuels ou par groupe de deux rencontrent leur homologue de l'autre côté de la frontière, parlent de leurs problèmes communs et collaborent sur des cas spécifiques.

Les échanges régionaux favorisent la coopération judiciaire au niveau local. Une fois de retour dans leur juridiction, les participants collaborent de façon durable et peuvent résoudre des problèmes concrets liés à la situation frontalière.

EXEMPLES



Deux juges d'Allemagne et de Tchéquie qui travaillent sur des cas similaires en droit de la famille ont pu développer un projet commun entre leurs tribunaux grâce à la mise en place d'un échange régional.



Un procureur français a eu l'occasion de rencontrer le collègue italien avec qui il coopère déjà sur des cas de trafics de migrants.



Deux juges autrichiens sont de plus en plus confrontés à des cas transfrontaliers impliquant des citoyens italiens. Pour être plus efficace, ils souhaitent discuter avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière.



Qui

Juges, procureurs et personnels judiciaires situés à proximité d'une frontière et travaillant sur des cas à dimension transfrontalière avec le pays voisin le plus proche.



Où

Les participants d'accueil et d'envoi doivent être situés à une distance maximale de 150 km de leur frontière nationale (soit un maximum de 300 km entre les deux juridictions).



Quand

Les candidatures peuvent être envoyées toute l'année jusqu'à épuisement du budget. Les projets sélectionnés sont notifiés 6 semaines après leur candidature.

CANDIDATURES

Toutes les candidatures doivent être soumises sur la plateforme du Programme d'Echanges et inclure :

- Un **formulaire de proposition de projet** détaillant les sujets qui seront abordés durant l'échange;
- Une **convention d'accueil**, signée par l'institution d'accueil.

Les modèles de ces documents sont disponibles sur la plateforme du Programme d'Echanges à l'adresse www.exp-platform.ejtn.eu

La sélection des participants relève des institutions membres du REFJ.

FINANCEMENT

LE REFJ couvre les frais de voyage et les dépenses journalières au moyen d'un per diem ou, le cas échéant, via le remboursement sur base des frais réels.

CONTACT

Pour toutes questions, veuillez contacter exchangeprogramme@ejtn.eu ou visitez notre site www.ejtn.eu



Avec le soutien financier du Programme Justice de l'Union européenne

